

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme – Canton du Perche

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°0044/2018

Objet : Circulation interdite ou alternée et stationnement interdit
Travaux de voirie : purges / reprofilage

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,
Considérant que des travaux de voirie doivent être réalisés par l'entreprise PIGEON TP de Cherré sur la voie communale 13 dite « Chemin bas de Savigny sur Braye » à Sargé sur Braye,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter des accidents aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée à compter du 22 octobre 2018 et ce jusqu'au 15 novembre 2018 sur la voie communale 13 dite « chemin bas de Savigny sur Braye » au niveau du lieu-dit « Crouteau » pour des travaux de purges / reprofilage.

Article 2 : La circulation sera interdite ou alternée avec panneaux de type B15 / C18 avec feux tricolores si besoin et déviation (suite à route barrée) qui sera mise en place au niveau du carrefour de la D 357 (la Grange) en direction de Monplaisir.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise devant intervenir.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Entreprise PIGEON TP de CHERRÉ
- Madame l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie de Mondoubleau

Qui sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye.

Copie certifiée conforme
Sargé sur Braye, le 18 octobre 2018

Le Maire,

Jean LÉGER

